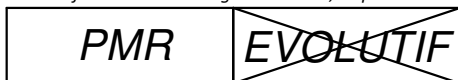


HALL B1  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° B 123 au 2<sup>ème</sup> étage

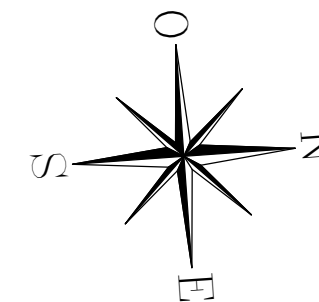
ENTREE/DGT	7.27 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	19.65 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11.73 m <sup>2</sup>
SDB	5.73 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>44.38 m<sup>2</sup></b>

BALCON	3.43 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>47.81 m<sup>2</sup></b>

Conformément à la réglementation, ce plan est



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.



LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant		radiateur vertical
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
---	retombée de poutre	TRI	tri sélectif



Indice D Juin 2023

